

Assemblée des délégués

Samedi, le 9 juin 2012, 14.00 h, 3123 Belp / BE

Ordre du jour

1. Ouverture et salutations du président
2. Contrôle des présences et élection des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'AD du 18 juin 2011 à Cham
4. Mutations
5. Rapport du président
6. Approbation des comptes annuels et du rapport du réviseur
7. Propositions des membres et du comité
 - a. des membres
 - b. du comité
8. Règlement des subventions
9. Fixation des cotisations annuelles
10. Fixation de l'indemnité de fonction
11. Approbation du budget
 - a. Budget 2012
 - b. Budget provisoire 2013
12. Election remplacement au comité
13. Expositions
 - a. SWISSBird
 - b. Expositions internationales
14. Service des bagues
15. Divers

Propositions du comité

Propositions des membres

La division « Elevage d'Oiseaux » de l'association cantonale argovienne demande qu'Oiseaux d' Agrément Suisse subventionne les expositions cantonales. Un montant de CHF 3.00 par oiseau sera à verser pour les 200 premiers oiseaux jugés lors d'une exposition cantonale, puis une subvention de CHF 2.00 pour chaque oiseau supplémentaire.

Raison

Cette subvention remplacera le montant forfaitaire qui était distribué à chaque association cantonale et qui a été supprimé l'année passée.

Position du comité d'Oiseaux d'Agrément Suisse

La subvention par oiseaux exposés est une bonne idée et peut être financée. Mais toutes les organisations, membres d'Oiseau d'Agrément Suisse, devraient en profiter.

C'est souvent seulement une question de définition, si une exposition compte comme manifestation cantonale. Des expositions cantonales sont aussi des fois associées à une exposition locale, ou vice-versa.

C'est souvent qu'une indication des organisateurs qui nous indique, si la manifestation comporte une ou plusieurs expositions. Ceci a une influence directe sur la subvention. Par exemple, le montant de la subvention pour 400 oiseaux jugés lors d'une exposition s'élèvera à CHF. 1000.00, par contre, elle sera de CHF. 1200.00 pour 2 x 200 oiseaux. Le montant de la subvention ne devrait pas être lié à une progression.

Proposition du comité

Toutes les organisations, membres d'Oiseaux d'Agrément Suisse, auront droit à une subvention lors de l'organisation d'une exposition. Le montant général s'élèvera à CHF. 2.00 par oiseau. L'entrée en vigueur de cette subvention est fixée rétroactivement au 01 janvier 2012. Seront pris en compte tous les oiseaux figurant sur le palmarès.

Raisons

Avec cette proposition, les besoins des associations cantonales et régionales sont pris en compte, sans discriminer les autres organisateurs. Cette subvention profite ainsi également à des régions qui n'ont pas une forte structure cantonale.

Une estimation des frais peut être basée sur env. 7000 oiseaux exposés et jugés par saison, en dehors de l'exposition nationale SWISSBird. Au budget 2012 un montant de CHF. 14'000 a déjà été provisionné.